



DSPH - CB

Groupe de travail charte "Rennes Ville Santé" du 30 juin 2015

COMPTE RENDU

Participants : M. Corron (Air Breizh), C. Simonet (MAS), A. Sabouraud, E. Zilliox (MCE), Y. Menot (Mutualité Française), C. Rigaudeau (Maison du Diabète et de la Nutrition), R. Masson (Maisounaiton), M. Renon (DSPH), S. Lemoine (DSPH), P. Jagot (DSPH), C. de Bellefon (DSPH)

OBJECTIFS : réfléchir à la construction d'une charte "Rennes Ville Santé" ouvrant une logique de labellisation

Lors de la rencontre du comité consultatif restreint 27 avril, il a été décidé de mener un travail en deux groupes : l'un consacré à la communication en santé du territoire, l'autre à une charte et une labellisation "Rennes Ville Santé". Le groupe communication s'est réuni mardi dernier et s'est lui-même subdivisé en deux groupes, l'un réfléchissant à la mise en place d'un site internet collaboratif pour une communication "au jour le jour", l'autre à la mise en place de rencontres publiques régulières autour des associations du territoire et visant une meilleure connaissance mutuelle. De nombreux arbitrages restent à faire avant de pouvoir envisager une mise en œuvre. Une nouvelle réunion du groupe communication, **ouverte à tous les membres du comité consultatif restreint**, aura lieu le **vendredi 28 août 2015 à 9h00**.

BILAN DU SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS SANTÉ PAR LA DSPH, 2007-2014

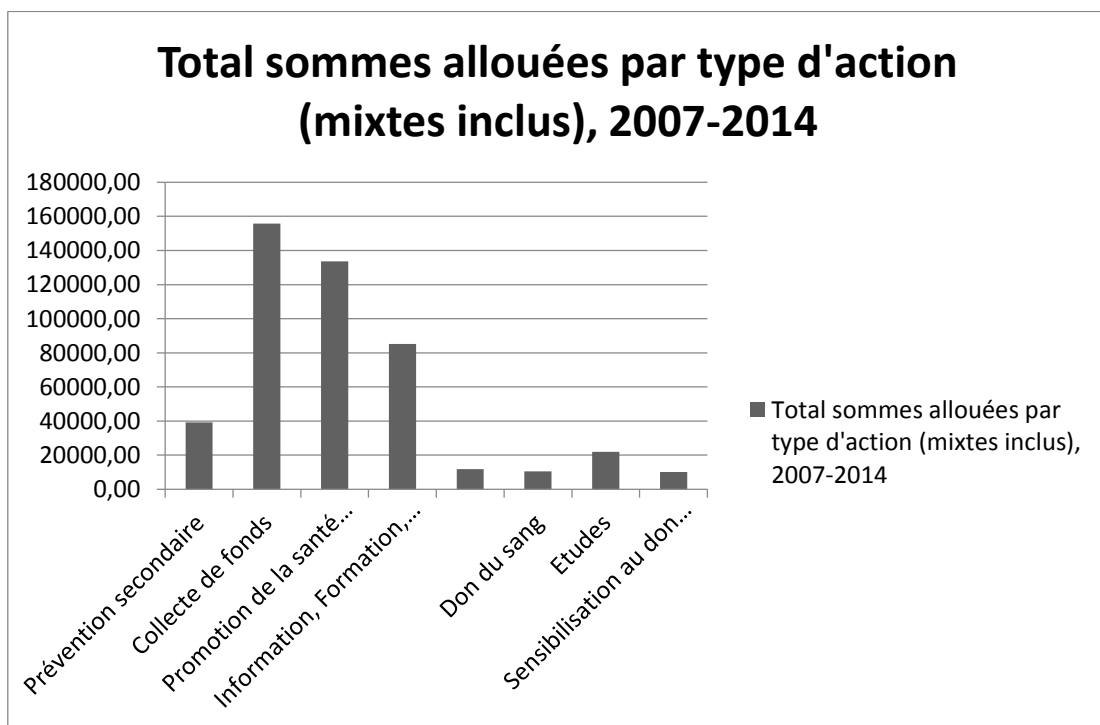
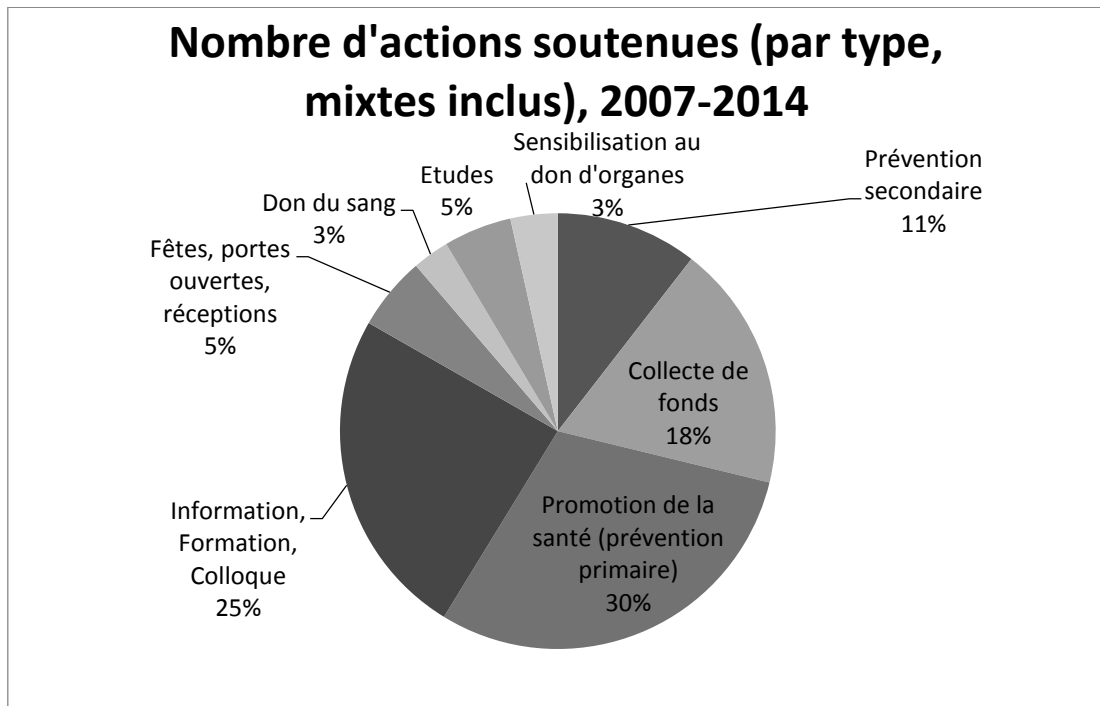
L'analyse suivante¹ revient sur le soutien, financier ou matériel, de la Direction Santé Publique Handicap (DSPH) aux associations (et, plus marginalement, aux établissements ou organismes publics comme l'Établissement Français du Sang, par exemple). Sur cette période, le **montant médian du soutien apporté aux associations est de 694€** par association. Le **montant moyen**, quant à lui, s'élève à **4577,09€**. Entre 2007 et 2014, **262 événements** ont été soutenus, pour **125 associations** et un montant total de 480591,77€ (prestations et subventions ; les prestations ne sont pas facturées à l'association mais une estimation des coûts est réalisée). Certaines associations ont par conséquent été soutenues pour plusieurs événements différents, souvent le même chaque année.

Les types d'actions soutenues

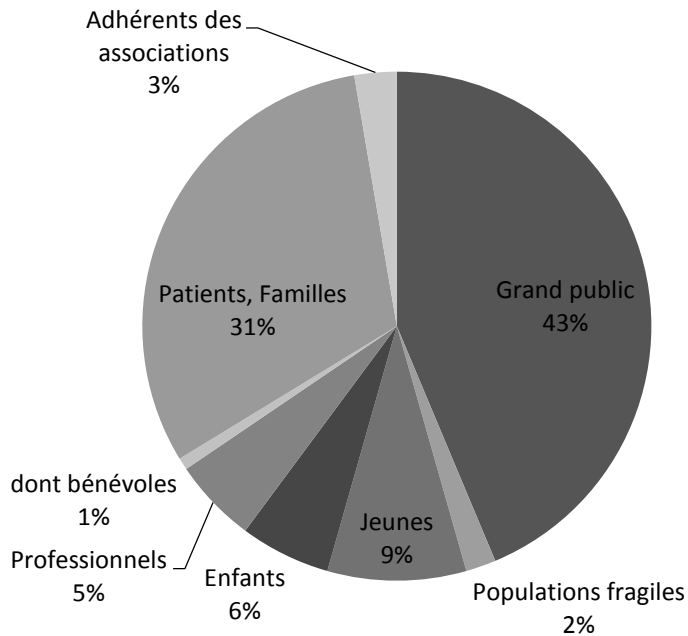
À noter : certains de ces événements sont des événements "mixtes", au sens où ils s'intègrent dans plusieurs catégories (par exemple, les collectes de fonds du SIDACTION sont le plus souvent associées

¹ Elle se fonde sur les tableaux récapitulatifs par année. Elle cumule l'appel à projet DSPH et les prestations ville, et ne prend pas en compte d'autres types de soutiens de la Ville (subventions de fonctionnement Direction Vie Associative et Jeunesse, subventions projets DVAJ, subventions de fonctionnement par convention ou contrat DSPH, les subventions liées au Contrat Urbain de Cohésion Sociale, ou autres montants).

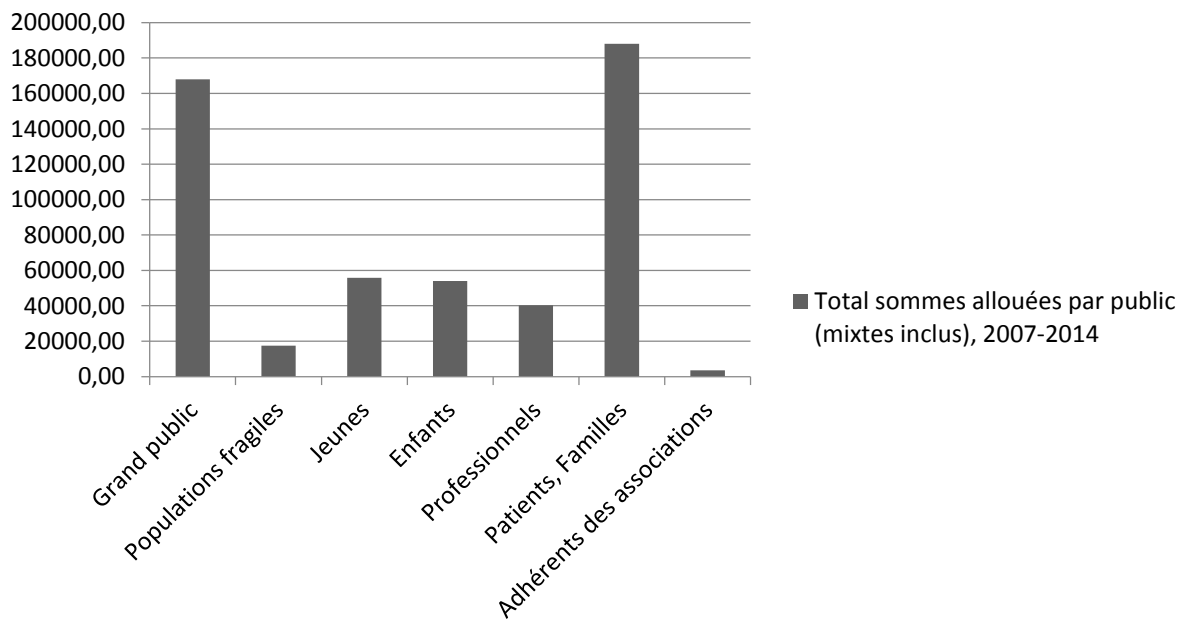
à des actions de prévention ou de dépistage). Par conséquent, dans les graphiques suivants, certains événements sont comptabilisés plusieurs fois (une fois dans chaque catégorie).



Nombre d'actions soutenues (par public, mixtes inclus), 2007-2014



Total sommes allouées par public (mixtes inclus), 2007-2014



BRAINSTORMING COLLECTIF

Quelle plus-value de la labellisation, tant pour les partenaires que pour la Ville ? Que peut proposer la Ville pour des actions labellisées ? Comment choisit-on les modalités de soutien pour chaque action ? Comment la labellisation fonctionnera-t-elle concrètement ? Quel nom pour cette labellisation ?

Un socle de valeurs avait été posé lors de la rencontre précédente. Susceptible d'être complété, il implique les éléments suivants :

- Changer les comportements ou les environnements
- Mutualiser les actions, agir en réseau, construire en partenariat
- Construire les démarches avec les intéressés / publics cibles
- S'inscrire dans au moins l'une des huit priorités du PLS :

Une discussion s'engage concernant le point "changer les comportements ou les environnements" : il serait préférable d'y substituer une expression du type "Encourager et favoriser les comportements ou les environnements favorables à la santé", moins prescriptive et plus en phase avec les actions des différents partenaires.

Un travail de fond sur ces définitions et sur le préambule est à mener. L'idée de reprendre les principes de la charte d'Ottawa est posée.

Les politiques de la ville pourraient-elles aussi être labellisées ? Maud Renon répond que la réponse passera sans doute par une définition des critères et des apports (concrets et symboliques) de la labellisation.

Maud Renon explique également que la Ville, plus globalement, est en train de définir une politique de traitement des demandes liées à l'événementiel (prêt de matériel, etc). Par conséquent, il faudra s'adapter à cette nouvelle politique et aux procédures définies à ce niveau.

Enfin, la question du diagnostic des besoins du territoire et de l'évaluation des actions est posée.

→ **Trois questions principales :**

- **Pourquoi une labellisation ?** Cette question vise à réfléchir à la plus-value "symbolique", immatérielle (ex : appartenance à un réseau, transparence) de la labellisation, tant pour les partenaires que pour la Ville.
- **Une labellisation pour quels besoins concrets ?** Cette question vise à réfléchir aux critères d'attribution de la labellisation. Plus spécifiquement : comment prioriser les événements à soutenir (par type, par public...) ? Quelles seront les modalités de mise en œuvre ?
- **Une labellisation pour quels événements ?** Cette question vise à déterminer, d'une part selon le point de vue des partenaires, d'autre part selon celui de la Ville, quels moyens peuvent être mis en œuvre par la Ville pour soutenir une association sur un événement ou un projet. Quels sont les besoins ? Comment la Ville peut-elle y répondre ? Pourrait-on déterminer des "paniers de services", de niveaux différenciés, selon le type d'événement ou de projet soutenu ? Si oui, quels seront les critères ?

RESTITUTION

Thème 1 : pourquoi une labellisation ?

- La labellisation, positive, permettrait de poser une **grille d'orientation, un cadre de cohérence global pour l'ensemble des acteurs**. Elle permettrait également d'attirer vers des enjeux de santé des acteurs qui en sont éloignés *a priori*, conformément aux recommandations de la Charte d'Ottawa, qui préconise d'agir dans tous les champs et non plus seulement celui de la santé.
- La labellisation apporterait **une reconnaissance, une légitimité** aux actions, avec un aspect pédagogique et de valorisation. Un participant pose alors la question de la perte de légitimité pour des actions qui ne seraient pas labellisables, tout en ayant une pertinence en termes de santé sur le territoire. Maud Renon répond qu'en effet, si elles n'entrent pas dans les critères de la labellisation, elles ne bénéficieront de la reconnaissance et de la légitimation liées à la labellisation, ce qui correspond bien à l'idée d'un "cadre de cohérence" pour tous. Elle rappelle donc qu'il est fondamental de discuter ensemble les critères de cette labellisation.
- **Des questions restent à discuter** : est-ce que ce seront les acteurs ou les actions qui seront labellisées ? La labellisation résultera-t-elle d'une démarche de volontariat de la part des acteurs locaux ou bien sera-t-elle attribuée sur initiative de la Ville ? Certains participants s'interrogent, plus généralement, sur la procédure de choix de l'obtention de la labellisation : y aura-t-il un comité de pilotage chargé d'instruire la "candidature", et, si oui, quelle sera la composition de ce groupe (associations ? ARS ? CG ? Partenaires ? Ville uniquement ?) ? A ce sujet, les acteurs s'accordent pour dire que les associations ne peuvent être juges et parties dans ce comité. Par ailleurs, on peut aussi imaginer des degrés : pour les actions sans demande de subventions, une grille de critères pourrait suffire ; pour des actions avec subventions, un passage en comité se révélerait nécessaire.

Thème 2 : une labellisation pour quels besoins concrets ?

- Une liste des demandes et besoins des associations pour organiser leurs événements santé a d'abord été établie conjointement par la DSPH (qui a une vision des demandes, diverses, qu'elle a pu recevoir par le passé) et les partenaires :
 - Subvention sur projet (montant de l'enveloppe de l'appel à projet de la DSPH : 28000€ par an)
 - Prêt de matériel (tentes, tables, chaises, grilles, sonorisation, éclairages...)
 - Arrivée d'eau ou branchement électrique
 - Autorisation d'occupation du domaine public
 - Prêt de véhicules (fourgonnettes pour transport du matériel par exemple)
 - Salles
 - Impressions
 - Gardiennage
 - Communication
 - Réceptions / pots
- L'idée est évoquée de créer des "paniers de services" de différents niveaux, dont le contenu serait prédéterminé ensemble et à l'avance. Ils pourraient ou non se combiner, selon une logique définie ensemble (ex : possibilité de cumuler prêt de matériel et communication, mais pas subvention et prêt de matériel). Par exemple :

- Panier 1 : subvention
 - Panier 2 : actions avec du matériel
 - Panier 3 : communication et logistique
 - ...
- La question est posée quant à une possibilité de récurrence de soutien dans l'année : une même association peut-elle recevoir du soutien événementiel plusieurs fois dans l'année ?
 - Un double constat : incapacité des services techniques à répondre positivement à toutes les demandes (charge de travail et indisponibilité du matériel) et possession de matériel par certaines associations, pouvant être mutualisé. La mutualisation pourrait être intégrée au site internet santé actuellement en réflexion au sein du GT communication. Il faudrait alors prévoir une convention d'utilisation de ce matériel pour l'association prêteuse et de l'association utilisatrice.
 - La question du lieu est également posée : où doivent se dérouler les manifestations ? faut-il privilégier les lieux existants ? faudrait-il s'accorder sur un lieu unique ? Ce ne doit pas nécessairement être dans le centre-ville ni sur l'espace public.
 - Enfin, la thématique du calendrier est abordée : quels seront les délais pour faire les demandes ? Y a-t-il des moments dans l'année qui sont plus compliqués que d'autres pour le prêt de matériel ou l'occupation d'un emplacement ?

Thème 3 : une labellisation pour quels événements ?

- Cette entrée n'a été que partiellement abordée par le groupe de travail. Néanmoins, des portes d'entrée de critérisation ont été suggérées, par mi lesquelles la porte spécifiquement "santé".
- Tout d'abord, les critères choisis, sans pour autant constituer un carcan, doivent être suffisamment clairs et précis pour permettre une sélection effective des événements à labelliser. En outre, ces critères doivent constituer une traduction concrète des éléments de principe annoncés, par exemple, dans le Plan Local de Santé, et ne doivent pas se réduire à des déclarations de principes.
- Il est suggéré par Annette Sabouraud de se référer aux engagements du réseau Villes-Santé de l'OMS, auquel appartient la Ville de Rennes.
- Critère de l'âge du public touché. Certains participants insistent sur l'importance d'agir sur les publics jeunes (enfance), car seules les actions en amont permettent de favoriser de manière effective un changement des comportements et des environnements pour les rendre plus favorables à la santé. D'autres participants indiquent en revanche qu'il ne faut pas négliger l'importance des actions auprès des publics plus âgés, éventuellement déjà touchés par un problème de santé ; elles contribuent elles aussi à "faire santé" sur le territoire et il serait dommage de les exclure de la labellisation *a priori*.

- Le public touché devrait avoir un lien avec le territoire rennais, au sens large, car les comportements des populations extérieures à Rennes peuvent avoir une influence sur la santé de tous (ex : diminution de la pollution atmosphérique par le recours au covoiturage dans les déplacements domicile-travail des habitants non-rennais travaillant à Rennes). Qdes liens avec les communes périphériques et, plus généralement, avec Rennes Métropole sur les politiques de santé.
- La charte devrait inciter à agir auprès des publics les moins sensibilisés ou les moins "naturellement" tournés vers les enjeux de santé.

SUITES

- Une seconde réunion du groupe charte est prévue le **8 septembre à 15h** pour réfléchir plus spécifiquement à la critérisation et sur la mise en œuvre concrète du système de labellisation (circuit de la demande, procédure de choix, évaluation...). En amont de cette rencontre, la DSPH fera une proposition de préambule de la Charte, en conformité avec les éléments de restitution de ce groupe de travail. Cela permettra de revenir ensemble sur le socle de valeurs.
- Une restitution sera ensuite faite en comité consultatif restreint

Réunions à venir, ouvertes à tous les membres du comité consultatif restreint qui souhaiteraient s'y associer :

<u>Intitulé de la réunion</u>	<u>Date</u>
Groupe de travail communication	28 août à 9h
Groupe de travail charte	8 septembre à 15h
Comité consultatif restreint	6 octobre 2015 à 9h30